Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 15 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le quinze novembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 8

Présents : Mme BOYER - MM. BASTIAN J. – GOUYE G.-L. – HENRY G. - MIVIELLE J.C - OLCHOWIK B - ROUX L

Absents : Mme LEWIS R - Mlle GRIGRI Karine - M. BRUN J.-R

Objet de la délibération 17-40
Virement de crédits - Ouverture de crédits

Le Conseil Municipal approuve le virement de crédits suivant :

✓ En section d'investissement :

C/020 – Dépenses imprévues d'investissement ……..	- 392.00 €
C/2313-029 – Immobilisations en cours – Constructions ……..	– 27 518.00 €
C/2182-102 – Matériel de transport ……	+ 7 500.00 €
C/2313-037 – Immobilisations en cours – Constructions ……	+ 20 410.00 €

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de crédits suivante :

✓ En section de fonctionnement :

C/022 – Dépenses imprévues de fonctionnement……	+ 1 338.00 €
C/002 – Excédent antérieur report …….……..	+ 1 338.00 €

✓ En section d'investissement :

C/2313-037 – Immobilisations en cours – Constructions ……	+ 15 150.00 €
C/2313-055 - Immobilisations en cours – Constructions ……..	+ 54 000.00 €
C/2315-105 – Immobilisations en cours - Installations ……	+ 5 000.00 €
C/1321 – Subventions d'équipement – Etat ……	+ 22 000.00 €
C/1323 – Subventions d'équipement – Département ……..	+ 41 900.00 €
C/1328 – Subventions d'équipement – Autres ……	+ 10 250.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 NOV. 2017
et publication ou notification du 21 NOV. 2017

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 15 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le quinze novembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 8

Présents : Mme BOYER - MM. BASTIAN J. – GOUYE G.-L. – HENRY G. - MIVIELLE J.C - OLCHOWIK B - ROUX L

Absents : Mme LEWIS R - Mlle GRIGRI Karine - M. BRUN J.-R

Objet de la délibération 17-41
Subvention au collège du Verdon pour les sorties scolaires

Le Maire expose à l'Assemblée que le collège du Verdon à Castellane propose à ses élèves différentes sorties scolaires, selon les classes.
Afin d'assurer ces activités, il sollicite de la commune une aide financière.

Le Maire propose, pour encourager cette initiative, d'attribuer une subvention au collège du Verdon, pour les élèves de La Martre concernés par ces projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer au collège du Verdon de Castellane pour les élèves de La Martre, une subvention de **360 €**.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 NOV. 2017
et publication ou notification du 21 NOV. 2017

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 15 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le quinze novembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 8

Présents : Mme BOYER - MM. BASTIAN J. – GOUYE G.-L. – HENRY G. - MIVIELLE J.C - OLCHOWIK B - ROUX L

Absents : Mme LEWIS R - Mlle GRIGRI Karine - M. BRUN J.-R .

Objet de la délibération 17-42
Subventions aux associations

Le Maire expose à l'Assemblée que trois associations, « La Canne Compsoise » pour l'organisation de la fête de la pêche, l'association « Notre Montagne » pour l'organisation de la fête du Livre déficitaire en 2017, le Syndicat d'Initiative des Hautes Vallées de l'Artuby et du Jabron pour l'ensemble de ses manifestations 2017, ont sollicité la commune pour obtenir des subventions de fonctionnement.

Elle propose d'octroyer :

- ✓ 500 € à l'association «Notre Montagne »
- ✓ 350 € à l'association « La Canne Compsoise »
- ✓ 1 000 € au Syndicat d'Initiative des Hautes Vallées de l'Artuby et du Jabron.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide** d'octroyer :

- ✓ 500 € à l'association «Notre Montagne »
- ✓ 350 € à l'association « La Canne Compsoise »
- ✓ 1 000 € au Syndicat d'Initiative des Hautes Vallées de l'Artuby et du Jabron.

Les montans seront prélevés au compte 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 NOV. 2017
et publication ou notification du 21 NOV. 2017

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 15 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le quinze novembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 8

Présents : Mme BOYER - MM. BASTIAN J. – GOUYE G.-L. – HENRY G. - MIVIELLE J.C - OLCHOWIK B - ROUX L

Absents : Mme LEWIS R - Mlle GRIGRI Karine - M. BRUN J.-R .

Objet de la délibération 17-43
Report des coupes de bois

Le Maire informe l' Assemblée qu'il convient de reporter les coupes de bois prévues en 2018 parce qu'elles ne pourront être réalisées, en raison des problèmes d'accès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide** de reporter les coupes de bois de 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21 NOV. 2017
et publication ou notification
du 21 NOV. 2017

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 15 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le quinze novembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 8
.

Présents : Mme BOYER - MM. BASTIAN J. – GOUYE G.-L. – HENRY G. - MIVIELLE J.C - OLCHOWIK B - ROUX L

Absents : Mme LEWIS R - Mlle GRIGRI Karine - M. BRUN J.-R .

Objet de la délibération 17-44
Convention avec le SIVOM NORD ARUBY JABRON pour l'utilisation du camion

Le Maire rappelle que la Mairie de La Martre met à disposition son camion selon ses besoins au SIVOM NORD ARTUBY JABRON.

Elle précise qu'une convention doit être signée avec celui-ci afin qu'il rembourse les frais y afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✓ **Approuve** la convention avec le SIVOM NORD ARTUBY JABRON , pour le remboursement des frais du camion mis à sa disposition;

✓ **Mandate** le Maire pour la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 NOV. 2017
et publication ou notification du 21 NOV. 2017

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 15 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le quinze novembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 8

Présents : Mme BOYER - MM. BASTIAN J. – GOUYE G.-L. – HENRY G. - MIVIELLE J.C - OLCHOWIK B - ROUX L

Absents : Mme LEWIS R - Mlle GRIGRI Karine - M. BRUN J.-R .

Objet de la délibération 17-45
Bail du gîte communal n° 4

Le Maire expose à l'assemblée que le bail de location en résidence secondaire du gîte n° 4 à Monsieur BERTIN arrive à échéance le 31 décembre 2017, qu'il convient de le renouveler et d'en réévaluer le loyer.

- ✓ **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le loyer à 357 € par mois à compter du 1er janvier 2018 et prie le Maire d'établir un nouveau bail d'un an avec ce locataire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21 NOV. 2017
et publication ou notification
du 21 NOV. 2017

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 15 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le quinze novembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 8

Présents : Mme BOYER - MM. BASTIAN J. – GOUYE G.-L. – HENRY G. - MIVIELLE J.C - OLCHOWIK B - ROUX L

Absents : Mme LEWIS R - Mlle GRIGRI Karine - M. BRUN J.-R

Objet de la délibération 17-46
Approbation du rapport de la CLECT

Le Maire expose à l'Assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon a rédigé un rapport sur les attributions de compensation définitives, pour les compétences transférées à la CCLGV, à savoir :

- ✓ Pour la période 2014-2016 : Maison de services au public, crèches, Mission Locale, déchetterie, PIDAF ;
- ✓ Pour 2017 : Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, création, aménagement et gestion des zones d'activités économiques, contribution au SDIS.

Sur lecture du rapport, **le Conseil Municipal**, après délibération, **approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21 NOV. 2017
et publication ou notification
du 21 NOV. 2017

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 15 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le quinze novembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 8

Présents : Mme BOYER - MM. BASTIAN J. – GOUYE G.-L. – HENRY G. - MIVIELLE J.C - OLCHOWIK B - ROUX L

Absents : Mme LEWIS R - Mlle GRIGRI Karine - M. BRUN J.-R

Objet de la délibération 17-47
Convention avec le SIVOM NORD ARUBY JABRON pour le remboursement du gasoil

Le Maire rapelle à l'Assemblée que la Mairie de La Martre est en possession d'une cuve à gasoil pour les véhicules.
Elle précise que le SIVOM NORD ARTUBY JABRON utilise du gasoil pour ses propres véhicules et informe qu'il convient d'établir une convention afin que celui-ci rembourse à La Mairie de La Martre le carburant utilisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **approuve** la convention avec le SIVOM NORD ARTUBY JABRON pour le remboursement du gasoil utilisé pour ses véhicules ;
- ✓ **mandate** le Maire pour la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21 NOV. 2017
et publication ou notification
du 21 NOV. 2017